

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2019 – 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le douze du mois de juin à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de juin.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 7

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- Mme. Solange GRAND, Conseillère
- M. André BONNET, Conseiller
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- M. Michel BRUN, Adjoint au maire
- M. Pierrick VIAL, Adjoint au maire

Etaient absents excusés formulant procurations le cas échéant : 0

Etaient absent non excusé : 1

- M. Denis FALCOZ, Maire délégué

Membres en exercice : 7

Ordre du jour modifié :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu précédent.....2
2. Vote des comptes de gestions 20182
 - A. Comptes de gestions 2018 - Budget principal.....2
 - B. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe assainissement3
 - C. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe CCAS3
 - D. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe remontées mécaniques.....3
 - E. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Gite de la Villette.....4
 - F. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Cinéma4
 - G. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Transport.....4
3. Vote des comptes administratifs 20185
 - A. Comptes administratifs 2018 - Budget principal5
 - B. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe assainissement6
 - C. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe CCAS7
 - D. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe remontées mécaniques.....7
 - E. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe Gite de la Villette.....8
 - F. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe cinéma.....9

G.	Comptes administratifs 2018 - Budget annexe transport	10
4.	Affectation des résultats 2018	11
A.	Affectation des résultats - Budget principal	11
B.	Affectation des résultats - Budget annexe assainissement	12
C.	Affectation des résultats - Budget annexe remontées mécaniques.....	13
5.	Vote des budgets supplémentaires 2019	14
A.	Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget principal	14
B.	Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget annexe assainissement.....	15
C.	Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget annexe remontées mécaniques	16
6.	Vote des taux d'imposition directe locale 2019.....	17
7.	Transfert Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la 3CMA dans le cadre d'un accord local.....	18
8.	Validation des modifications règlements fonctionnement de la halte-garderie et contrat d'engagement des familles	20
9.	Actes constitutifs des régies de recettes	20
10.	Questions diverses	21

**Comme à l'habitude nos votes seront publics.*

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers									
Pour	6	X		X	X		X	X	X
Contre	0								
Abstention	1					X			
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

2. Vote des comptes de gestions 2018

A. Comptes de gestions 2018 - Budget principal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget principal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget principal.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								

		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET .P	GRAND. S
--	--	-----------	-----------	------------	---------	---------	----------	--------------	----------

B. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET .P	GRAND. S

C. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe CCAS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe CCAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe CCAS.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET .P	GRAND. S

D. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe remontées mécaniques

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe remontées mécaniques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe remontées mécaniques.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

E. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Gite de la Villette

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe Gite de la Villette.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe Gite de la Villette.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

F. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Cinéma

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe cinéma.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe cinéma.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

G. Comptes de gestions 2018 - Budget annexe Transport

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 édité par Madame la Trésorière.

Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe transport.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte de gestion 2018 du budget annexe transport.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

3. Vote des comptes administratifs 2018

A. Comptes administratifs 2018 - Budget principal

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
Recettes de fonctionnement	2 968 791,51
Dépenses de fonctionnement	2 689 877,60
Solde de fonctionnement 2018	278 913,91
<i>Reprise Excédent 2017</i>	0
RESULTAT de fonctionnement	278 913,91
Recettes d'investissement	5 729 859,57
Dépenses d'investissement	4 615 742,57
Solde d'investissement 2018	1 114 117
<i>Reprise Déficit 2017</i>	-1 172 355,70
RESULTAT d'investissement	-58 238,70
RESULTAT DE CLOTURE 2018	220 675,21

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget principal.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

B. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe assainissement

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats 2018 sont arrêtés comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2018
Recettes de fonctionnement	243 339,15
Dépenses de fonctionnement	238 992,01
Solde de fonctionnement 2018	4 347,14
<i>Reprise Excédent 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT de fonctionnement	4 347,14
Recettes d'investissement	167 655,03
Dépenses d'investissement	135 768,17
Solde d'investissement 2018	31 886,86
<i>Reprise Déficit 2017</i>	<i>- 36 233,90</i>
RESULTAT d'investissement	-4 347,04
RESULTAT DE CLOTURE 2018	0,10

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget annexe assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget annexe assainissement.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	1	X							
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

C. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe CCAS

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET CCAS	CA 2018
Recettes de fonctionnement	165 123,67
Dépenses de fonctionnement	165 123,67
Solde de fonctionnement 2018	0
<i>Reprise Excédent 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT de fonctionnement	0
Recettes d'investissement	0
Dépenses d'investissement	0
Solde d'investissement 2018	0
<i>Reprise Résultat 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT d'investissement	0
RESULTAT DE CLOTURE 2018	0

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget CCAS.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

D. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe remontées mécaniques

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET DSP ALBIEZ DOMAINE SKIABLE	CA 2018
-----------------------------------	---------

Recettes de fonctionnement	1 640 491,37
Dépenses de fonctionnement	1 186 443,19
Solde de fonctionnement 2018	454 048,18
<i>Reprise Excédent 2017</i>	0
RESULTAT de fonctionnement	454 048,18

Recettes d'investissement	0
Dépenses d'investissement	0
Solde d'investissement 2018	0
<i>Reprise Résultat 2017</i>	0
RESULTAT d'investissement	0

RESULTAT DE CLOTURE 2018	454 048,18
---------------------------------	-------------------

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget DSP Albiez domaine skiable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget DSP Albiez domaine skiable.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

E. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe Gite de la Villette

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET GITE DE LA VILLETTE	CA 2018
Recettes de fonctionnement	16 000
Dépenses de fonctionnement	16 000
Solde de fonctionnement 2018	0
<i>Reprise Excédent 2017</i>	0
RESULTAT de fonctionnement	0

Recettes d'investissement	0
Dépenses d'investissement	0

Solde d'investissement 2018	0
<i>Reprise Résultat 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT d'investissement	0

RESULTAT DE CLOTURE 2018	0
---------------------------------	----------

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Gite de la Villette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget Gite de la Villette.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

F. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe cinéma

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET CINEMA	CA 2018
Recettes de fonctionnement	25 308,88
Dépenses de fonctionnement	26 074,52
Solde de fonctionnement 2018	- 765,64
<i>Reprise Excédent 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT de fonctionnement	- 765,640
Recettes d'investissement	0
Dépenses d'investissement	0
Solde d'investissement 2018	0
<i>Reprise Résultat 2017</i>	<i>0</i>
RESULTAT d'investissement	0
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 765,64

Le déficit de clôture 2018 sera repris au budget principal en 2020 suite à la clôture de ce budget au 31/12/2018.

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget Cinéma.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

G. Comptes administratifs 2018 - Budget annexe transport

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des réalisations dans la limite des crédits du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 ainsi que ses résultats identiques à ceux du compte de gestion précédemment proposé.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET ALBIEZ TRANSPORT		CA 2018
Recettes de fonctionnement		23 100
Dépenses de fonctionnement		9 616,35
Solde de fonctionnement 2018		13 483,65
<i>Reprise Excédent 2017</i>		0
RESULTAT de fonctionnement		13 483,65
Recettes d'investissement		0
Dépenses d'investissement		0
Solde d'investissement 2018		0
<i>Reprise Résultat 2017</i>		0
RESULTAT d'investissement		0
RESULTAT DE CLOTURE 2018		13 483,65

Le résultat de clôture 2018 sera repris au budget principal en 2020 suite à la clôture du budget transport au 31/12/2018.

Monsieur Rambaud demande à monsieur le maire de bien vouloir sortir de la salle pour procéder aux votes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Albiez Transport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget Albiez Transport.

Vote des conseillers									
Pour	6			X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

4. Affectation des résultats 2018

A. Affectation des résultats - Budget principal

Considérant par ailleurs les résultats du compte administratif 2018 ci-dessous,

BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
Recettes de fonctionnement	2 968 791,51
Dépenses de fonctionnement	2 689 877,60
Solde de fonctionnement 2018	278 913,91
Reprise Excédent 2017	0
RESULTAT de fonctionnement	278 913,91
Recettes d'investissement	5 729 859,57
Dépenses d'investissement	4 615 742,57
Solde d'investissement 2018	1 114 117
Reprise Déficit 2017	-1 172 355,70
RESULTAT d'investissement	-58 238,70
RESULTAT DE CLOTURE 2018	220 675,21

Après avoir examiné ces résultats, constatant qu'ils font apparaître un déficit dans la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit au budget supplémentaire 2019 :

- 58 238,70 € au compte 001 déficit reporté - Dépense d'investissement,
- 58 238,70 € au compte 1068 affectation de résultat - Recette d'investissement,
- 220 675,21 au compte 002 excédent reporté - Recette de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le

vote du compte administratif

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2018 du budget supplémentaire 2019 comme suit :

- 58 238,70 € au compte 001 déficit reporté - Dépense d'investissement,
- 58 238,70 € au compte 1068 affectation de résultat - Recette d'investissement,
- 220 675,21 au compte 002 excédent reporté - Recette de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE cette affectation pour le budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE cette affectation pour le budget principal.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								

		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S
--	--	-----------	-----------	------------	---------	---------	----------	--------------	----------

B. Affectation des résultats - Budget annexe assainissement

Considérant par ailleurs les résultats du compte administratif 2018 ci-dessous,

BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2018
Recettes de fonctionnement	243 339,15
Dépenses de fonctionnement	238 992,01
Solde de fonctionnement 2018	4 347,14
<i>Reprise Excédent 2017</i>	0
RESULTAT de fonctionnement	4 347,14
Recettes d'investissement	167 655,03
Dépenses d'investissement	135 768,17
Solde d'investissement 2018	31 886,86
<i>Reprise Déficit 2017</i>	- 36 233,90
RESULTAT d'investissement	-4 347,04
RESULTAT DE CLOTURE 2018	0,10

Après avoir examiné ces résultats, constatant qu'ils font apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un déficit dans la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit au budget supplémentaire 2019 :

- 4 347,04 € au compte 001 déficit reporté - Dépense d'investissement,
- 4 347,14 € au compte 1068 affectation de résultat - Recette d'investissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2018 du budget supplémentaire 2019 comme suit :

- 4 347,04 € au compte 001 déficit reporté - Dépense d'investissement,
- 4 347,14 € au compte 1068 affectation de résultat - Recette d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE cette affectation pour le budget annexe assainissement.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								

		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S
--	--	-----------	-----------	------------	---------	---------	-----------	--------------	----------

C. Affectation des résultats - Budget annexe remontées mécaniques

Considérant par ailleurs les résultats du compte administratif 2018 ci-dessous,

BUDGET DSP ALBIEZ DOMAINE SKIABLE	CA 2018
Recettes de fonctionnement	1 640 491,37
Dépenses de fonctionnement	1 186 443,19
Solde de fonctionnement 2018	454 048,18
Reprise Excédent 2017	0
RESULTAT de fonctionnement	454 048,18
Recettes d'investissement	0
Dépenses d'investissement	0
Solde d'investissement 2018	0
Reprise Résultat 2017	0
RESULTAT d'investissement	0

RESULTAT DE CLOTURE 2018	454 048,18
---------------------------------	-------------------

Après avoir examiné ces résultats, constatant qu'ils font apparaître un déficit dans la section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit au budget supplémentaire 2019 :

- 454 048,18 € au compte 002 excédent reporté - Recette de fonctionnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2018 du budget supplémentaire 2019 comme suit :

- 454 048,18 € au compte 002 excédent reporté - Recette de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE cette affectation pour le budget annexe DSP Albiez domaine skiable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE cette affectation pour le budget DSP Albiez domaine skiable.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								

		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S
--	--	-----------	-----------	------------	---------	---------	-----------	--------------	----------

5. Vote des budgets supplémentaires 2019

A. Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget principal

Monsieur Le Maire :

Rappelle que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2018.

Rappelle qu'il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Précise que des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal d'Albiez-Montrond, pour l'exercice 2019. Le Budget Supplémentaire intègre également les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2018.

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		CA 2018	BP 2019	BS 2019
011	Charges à caractère général	415 760,04	434 150,00	15 500,00
012	charges de personnel	555 867,07	570 000,00	48 000,00
014	Atténuations de produits	87 795,33	84 612,00	0,00
65	Autres dépenses	323 918,20	408 710,00	0,00
66	Frais financiers	392 085,50	301 000,00	1 100,00
67	Charges exceptionnelles	99 434,98	11 000,00	800,00
022	Dépenses imprévues	0,00	4 378,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 874 861,12	1 813 850,00	65 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	259 850,00	469 323,39
042	Opérations d'ordre	815 016,48	202 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		815 016,48	461 850,00	469 323,39
002	Déficit reporté			
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 689 877,60	2 275 700,00	534 723,39
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		CA 2018	BP 2019	BS 2019
70	Produits des services	305 901,62	299 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 426 880,43	1 487 400,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	241 291,26	222 400,00	0,00
013	Atténuations de charges	16 608,55	7 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 318,31	33 300,00	0,00
76	Produits financiers	18 965,78	19 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	208 083,30	206 900,00	314 048,18
TOTAL RECETTES REELLES		2 256 049,25	2 275 700,00	314 048,18
042	Opérations d'ordre	712 742,26	0,00	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE		712 742,26	0,00	0,00
002	Excédent reporté			220 675,21
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 968 791,51	2 275 700,00	534 723,39
		CA 2018	BP 2019	BS 2019
		278 913,91	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		CA 2018	BP 2019	BS 2019
16	Emprunts et dettes	3 780 448,75	2 370 000,00	301 190,29
1641	remboursement en capital	510 667,90	555 000,00	301 190,29
166	dont écritures de refinancement	3 269 780,85	1 815 000,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	24 350,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 458,80	127 500,00	181 021,10
23	Immobilisations en cours	66 092,76	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	5 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 903 000,31	2 526 850,00	482 211,39
040	opérations d'ordre	712 742,26	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		712 742,26	0,00	0,00
001	Déficit reporté	1 172 355,70	0,00	58 238,70
TOTAL INVESTISSEMENT		5 788 098,27	2 526 850,00	540 450,09
RESULTAT D'INVESTISSEMENT				
RESULTAT DE CLÔTURE				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		CA 2018	BP 2019	BS 2019
10	Dotations et réserves	42 292,00	15 000,00	0,00
1068	Affectation de résultat	958 885,28	0,00	58 238,70
13	Subventions d'équipements reçues	16 000,00	0,00	12 888,00
16	Emprunts et dettes (refinancement)	3 887 746,49	1 815 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 919,32		
20	immobilisations incorporelles			
TOTAL RECETTES REELLES		4 914 843,09	1 830 000,00	71 126,70
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	259 850,00	469 323,39
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	235 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	815 016,48	202 000,00	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE		815 016,48	696 850,00	469 323,39
TOTAL INVESTISSEMENT		5 729 859,57	2 526 850,00	540 450,09
		CA 2018	BP 2019	BS 2019
		-58 238,70	0,00	0,00
		220 675,21	0,00	0,00

Propose au Conseil municipal d'approuver les ajustements de crédits et la reprise des résultats reportés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à la nomenclature M14,

Vu la délibération du 10 avril 2019 approuvant le vote du budget primitif 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les ajustements de crédits inscrits au budget supplémentaire ainsi que les résultats reportés 2018.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

B. Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget annexe assainissement

Monsieur Le Maire :

Rappelle que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2019.

Rappelle qu'il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Précise que des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget annexe assainissement d'Albiez-Montrond, pour l'exercice 2019. Le Budget Supplémentaire intègre également les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2018.

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2018	BP 2019	BS 2019	commentaires		CA 2018	BP 2019	BS 2019	
011 Charges à caractère général	20 671,69	31 600,00	0,00		70 Produits des services	151 551,37	148 000,00	0,00	
012 charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00		74 Subventions (budget communal)	89 306,68	105 200,00	0,00	
65 Autres Charges			2 500,00						
66 Frais financiers	59 886,96	38 000,00	0,00		76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	1 947,36	10 000,00	-2 500,00		77 Produits exceptionnels	2 481,10	0,00	0,00	
014 Atténuations de produits	6 511,00	21 600,00	0,00						
TOTAL DEPENSES REELLES	119 017,01	131 200,00	0,00		TOTAL RECETTES REELLES	243 339,15	253 200,00	0,00	
042 Opérations d'ordre	119 975,00	122 000,00	0,00						
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	119 975,00	122 000,00	0,00		TOTAL RECETTES ORDRE	0,00	0,00	0,00	
002 Déficit reporté					002 Excédent reporté				
TOTAL FONCTIONNEMENT	238 992,01	253 200,00	0,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	243 339,15	253 200,00	0,00	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						CA 2018	BP 2019	BS 2019	
						4 347,14	0,00	0,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2018	BP 2019	BS 2019	commentaires		CA 2018	BP 2019	BS 2019	
16 Emprunts et dettes	67 380,77	59 000,00	0,00		1068 Affectation de résultat	36 233,90	0,00	4 347,14	
20 immobilisations incorporelles	0,00	12 000,00	0,00		13 Subventions d'équipements reçues	0,00	62 000,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	68 387,40	113 000,00	296 090,39	études et travaux	16 Emprunts et dettes			296 090,29	
TOTAL DEPENSES REELLES	135 768,17	184 000,00	296 090,39		TOTAL RECETTES REELLES	36 233,90	62 000,00	300 437,43	
					040 Opérations d'ordre entre sections	131 421,13	122 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00		TOTAL RECETTES ORDRE	131 421,13	122 000,00	0,00	
001 Déficit reporté	36 233,90	0,00	4 347,04	Report 2018					
TOTAL INVESTISSEMENT	172 002,07	184 000,00	300 437,43		TOTAL INVESTISSEMENT	167 655,03	184 000,00	300 437,43	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT						CA 2018	BP 2019	BS 2019	
						-4 347,04	0,00	0,00	
RESULTAT DE CLÔTURE						0,10	0,00	0,00	

Propose au Conseil municipal d'approuver les ajustements de crédits et la reprise des résultats reportés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à la nomenclature M4,

Vu la délibération 10 avril 2019 approuvant le vote du budget primitif 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les ajustements de crédits inscrits au budget supplémentaire ainsi que les résultats reportés 2018.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

C. Vote du budget supplémentaire (BS) - Budget annexe remontées mécaniques

Monsieur Le Maire :

Rappelle que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2019.

Rappelle qu'il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Précise que des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget annexe des remontées mécaniques d'Albiez-Montrond, pour l'exercice 2019. Le Budget Supplémentaire intègre également les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2018.

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
		CA 2018	BP 2019	BS 2019			CA 2018	BP 2019	BS 2019
011	Charges à caractère général	698 912,29	922 100,00	105 000,00	70	Produits des services	1 638 899,97	1 790 000,00	0,00
012	charges de personnel	487 529,90	600 000,00	35 000,00	75	Autres produits	0,14	0,00	0,00
65	Autres charges courantes	1,00	1 000,00	0,00	013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	216 900,00	314 048,18	77	Produits exceptionnels	1 591,26	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 186 443,19	1 740 000,00	454 048,18	TOTAL RECETTES REELLES		1 640 491,37	1 790 000,00	0,00
023	Virement à la section de fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00					
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	50 000,00	0,00	TOTAL RECETTES ORDRE		0,00	0,00	0,00
002	Déficit reporté				002	Excédent reporté			454 048,18
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 186 443,19	1 790 000,00	454 048,18	TOTAL FONCTIONNEMENT		1 640 491,37	1 790 000,00	454 048,18
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT							CA 2018	BP 2019	BS 2019
							454 048,18	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
		CA 2018	BP 2019	BS 2019			CA 2018	BP 2019	BS 2019		
23	Immobilisations en cours	0,00	48 500,00	0,00	13	Subventions d'équipements reçues					
27	Immobilisations financières	0,00	1 500,00	0,00	16	Emprunts et dettes					
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	50 000,00	0,00	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00		
					TOTAL RECETTES ORDRE		0,00	50 000,00	0,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	50 000,00	0,00		
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	50 000,00	0,00							
RESULTAT D'INVESTISSEMENT							CA 2018	BP 2019	BS 2019		
							0,00	0,00	0,00		
RESULTAT DE CLÔTURE							454 048,18	0,00	0,00		

Propose au Conseil municipal d'approuver les ajustements de crédits et la reprise des résultats reportés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à la nomenclature M4,

Vu la délibération 10 avril 2019 approuvant le vote du budget primitif 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les ajustements de crédits inscrits au budget supplémentaire ainsi que les résultats reportés 2018.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

6. Vote des taux d'imposition directe locale 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'une hausse des taux de 10% avait été voté le 10 avril 2019, il apparaît que cette hausse conduit à dépasser le taux plafond sur le foncier non bâti.

Par conséquent il est proposé au conseil municipal de voter à nouveau les taux afin de rester dans les plafonds légaux.

Seul le foncier non bâti est revu à la baisse pour respecter ses plafonds.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à une hausse des taux d'impositions sur les trois taxes suivantes :

2019	Bases prévisionnelles	Taux 2019 proposés	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 696 000 €	24,31%	412 297 €
Taxe sur le Foncier Bâti	1 526 000 €	41,83%	638 372 €
Taxe sur le Foncier non bâti	14 100 €	226,70%	31 965 €
TOTAL			1 082 634 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les taux d'imposition suivants pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 24,31% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 41,83%
- Taxe sur le foncier non bâti : 226,70%

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

7. Transfert Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la 3CMA dans le cadre d'un accord local

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté de communes sera fixée selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Les textes fixent deux possibilités pour décider de la future composition de l'organe délibérant : le droit commun ou l'accord local.

Le nombre de délégués selon la règle de droit commun est de 33. La loi prévoit dans le cadre d'un accord local la possibilité d'attribuer des sièges supplémentaires dans la limite de 25% du nombre total de sièges. Ainsi le nombre de délégués est fixé à 41.

Dans ce cadre, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté de communes doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté de communes respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale de droit commun, le Préfet fixera à 33 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté de communes, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, un accord local, fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	7 794	19
Saint-Julien-Montdenis	1 626	4
La Tour-en-Maurienne	1 079	3
Villargondran	868	2
Fontcouverte-La Toussuire	526	2
Jarrier	500	2
Montricher-Albanne	475	2

Albiez-Montrond	381	1
Saint-Sorlin-d'Arves	336	1
Saint-Pancrace	293	1
Saint-Jean-d'Arves	262	1
Villarembert	244	1
Montvernier	226	1
Albiez-Le-Jeune	146	1
	14 756	41

Total des sièges répartis : 41

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 7 voix

- **Décide** de fixer à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, réparti comme suit :

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	7 794	19
Saint-Julien-Montdenis	1 626	4
La Tour-en-Maurienne	1 079	3
Villargondran	868	2
Fontcouverte-La Toussuire	526	2
Jarrier	500	2
Montricher-Albanne	475	2
Albiez-Montrond	381	1
Saint-Sorlin-d'Arves	336	1
Saint-Pancrace	293	1
Saint-Jean-d'Arves	262	1
Villarembert	244	1
Montvernier	226	1
Albiez-Le-Jeune	146	1
	14 756	41

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

8. Validation des modifications règlements fonctionnement de la halte-garderie et contrat d'engagement des familles

Suite au contrôle de la CAF courant mars 2019, des modifications ont été apportées sur le règlement de fonctionnement et la garderie doit mettre en place un contrat d'engagement avec les familles qui porte sur la fréquentation et non sur le nombre d'heures à remplir par celle-ci.

Cela permet de recadrer les règles entre les familles et notre service.

Dans le nouveau règlement de fonctionnement les choses nouvelles ou modifiées sont :

- La Halte-garderie propose différentes prestations d'accueil :

Régulier : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents ; l'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents (contrat d'engagement).

Occasionnel : durée limitée, qui ne se renouvelle pas à un rythme régulier ; l'enfant doit être connu de la structure ; la signature d'un contrat d'accueil n'est pas nécessaire.

Urgence : il est réservé à des besoins imprévus, urgents, à des situations particulières ; il s'agit de cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure.

- Pendant les périodes scolaires, l'accueil des 3-6 ans en accueil occasionnel et /ou régulier est proposé avec une capacité d'accueil de 6 enfants sur le temps de l'accueil-repas : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 17h30
- 3.2 Fiche d'inscription : Une fiche d'inscription est remplie lors du premier passage de l'enfant à la halte-garderie. Un contrat d'engagement est également établi entre la famille et la structure sur le besoin d'accueil de l'enfant. Ce contrat formalise l'engagement à utiliser le service et à définir les besoins d'accueil pour chaque famille.
- Les repas sont fournis par la structure pour les enfants âgés à partir de 9 mois.
- La révision des tarifs peut changer en cours d'année en fonction des changements survenant dans les familles. Celle-ci est tenue dans informer les services de la mairie (CCAS, Direction).
- La garde alternée : dans le cas où c'est l'enfant en résidence alternée qui va dans l'établissement d'accueil du jeune enfant, un contrat d'accueil doit être établi pour chacun des parents, en fonction de sa nouvelle situation familiale. En effet, en cas de famille recomposée, les ressources et les enfants du nouveau conjoint sont à prendre en compte.
- Chaque demi-heure entamée est facturée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les changements cités au-dessus dans le règlement ainsi que la mise en place d'un contrat d'engagement avec les familles et de l'autoriser à signer le nouveau règlement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Valide

Les changements du règlement,

La mise en place d'un contrat d'engagement avec les familles

Autorise le Maire à signer le règlement.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET . P	GRAND. S

9. Actes constitutifs des régies de recettes

Ce point est annulé car une délibération du 25/04/2014 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales a été prise donc il est inutile de passer par le conseil municipal, le maire peut les signer.

10. Questions diverses

Le salon Les Cols du vin sera sur Albiez du samedi 27/07 au 28/07/2019. Ils seront sur la place opinel le dimanche 28 juillet.

C'est pour cela qu'ils sollicitent la mairie pour la participation à un des repas de nos amis vignerons.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur leur sollicitation.

Après délibération, le conseil municipal, compte tenu de la contribution déjà apportée par la commune (occupation de la place, prêt des tables et du barnum, animation...) refuse à l'unanimité la participation au repas.

Vote des conseillers									
Pour	0								
Contre	7	X		X	X	X	X	X	X
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET .P	GRAND. S

Séance levée à 21h11

Monsieur Le Maire,

Jean DIDIER



*Monsieur le Maire
DIDIER Jean*

